

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Postulat

Titre : Oui au droit à la déconnexion

Initiant-e-s : Samson Yemane et consorts

La transformation numérique bouleverse profondément nos environnements de travail. L'usage omniprésent des outils numériques, tels que les courriels professionnels et les plateformes de messagerie, tend à gommer les limites entre **vie professionnelle** et **vie privée**. Ce phénomène, accentué par l'expansion du télétravail, peut générer des effets néfastes tels que le **stress**, l'**épuisement professionnel** ou encore une **détérioration** de l'équilibre vie privée-vie professionnelle.

Dans ce contexte, certaines collectivités publiques suisses, à l'instar du canton de Genève, ont adopté des mesures pour garantir un **droit à la déconnexion** à leurs collaborateurs et collaboratrices. Ce droit vise à préserver la santé physique et psychique des employé-e-s tout en clarifiant les attentes en matière de disponibilité hors des horaires contractuels.

Lausanne, en tant qu'employeur majeur, a une responsabilité particulière dans la promotion de conditions de travail respectueuses de l'équilibre de vie de ses employé-e-s. De telles mesures seraient également cohérentes avec les valeurs de durabilité sociale et de bien-être promues par notre Ville.

Ce postulat invite la Municipalité à :

1. Étudier les possibilités d'introduire **le droit à la déconnexion** pour les employé-e-s de la commune, incluant :
 - Une définition claire des heures de disponibilité et de déconnexion.
 - L'encadrement des communications numériques en dehors des horaires de travail.
 - Des exceptions pour les fonctions nécessitant une disponibilité accrue, avec des compensations appropriées.
2. Établir un plan de **mise en œuvre** pour ce droit, comprenant :
 - Une sensibilisation des cadres et employé-e-s.
 - La mise à jour des règlements internes pour inclure ce droit à la déconnexion.
 - Évaluer les impacts d'une telle mesure sur la qualité de vie des employé-e-s et leur productivité.

Conseil communal de Lausanne

3. Examiner la possibilité **d'un dialogue social** avec les associations et les commissions du personnel communal pour recueillir leur avis et garantir une application adaptée à l'ensemble des services concernés.

En adoptant une telle démarche, Lausanne pourrait non seulement améliorer la qualité de vie de ses collaborateurs et collaboratrices, mais aussi renforcer son rôle de ville pionnière en matière de politique sociale et de gestion durable des ressources humaines.

Lausanne, le 3 juin 2025

Signataires :



Samson Yemane

Yusuf Kulmiye



Caroline Devallonné Dinbali